

Stagiaires du 1er au 12e mois

Barème des périodiques (SPPMO)

Augmentation: Au:01 Décembre +0,6% Valeur du point : 14.00 € 12.00 € 11.75 € **Fonctions** Coef. 1ère cat. 2éme cat. 3éme cat. Rédacteur en chef 185 2590 € 2220 € 2174 € Rédacteur en chef adjoint 160 2240 € 1920 € 1880 € Secrétaire général de 1645 € 140 1960 € 1680 € rédaction Rédacteur unique 133 1862 € 1596 € 1563 € Premier secrétaire de 133 1862 € 1596 € 1563 € rédaction Secrétaire de rédaction unique 133 1862 € 1596 € 1563 € Premier rédacteur graphiste 133 1862 € 1596 € 1563 € 1596 € Chef de rubrique 133 1862 € 1563 € Secrétaire de rédaction 110 1540 € 1320 € 1293 € Rédacteur graphiste 110 1540 € 1320 € 1293 € 1293 € Reporter 110 1540 € 1320 € Rewriter 110 1540 € 1320 € 1293 € Reporter dessinateur 110 1540 € 1320 € 1293 € Reporter photographe 110 1540 € 1320 € 1293 € Rédacteur spécialisé 110 1540 € 1320 € 1293 € Rédacteur 100 1400 € 1200 € 1175 € **Stagiaires** Stagiaires du 13e au 24e mois 97 1358 € 1164 € 1140 €

1ère catégorie : périodique traitant indifférement de tous sujets d'actualité, de grande

1316 €

information et de politique et visant l'ensemble du grand public.

1128 €

1105 €

2ème catégorie : périodique s'adressant également au grand public, mais ayant une

spécialisation rédactionnelle dominante et permanente.

3ème catégorie: périodique et revue spécialisés s'adressant à un grand public moins

étendu et particulièrement à des techniciens.

94

^(*) La durée du stage est d'un an pour ceux qui possèdent le diplôme de journaliste délivré par les écoles et centres de formation gérés par la profession.